

Portant réglementation de la circulation et du stationnement pendant la du travaux sur le domaine public

Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-

VU l'article R 411-21-1 du code de la route,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de travaux de réfection de couverture, effectués GAUFFENY Christophe, 20 rue du Bignot- Etables sur Mer-, du **18 septembre au 18 octobre 2023**, il y a lieu des mesures pour assurer la sécurité, faciliter la circulation et prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules et cycles ainsi que la circulation des piétons se au droit de travaux de réfection de couverture, effectués par Monsieur GAUFFENY Christophe domic Bignot- Etables sur Mer-.

Article 2 : Monsieur GAUFFENY Christophe sera autorisé à entreposer des gravats devant le 20 rue du B sur Mer-, qui devra être balisé.

Article 3 : Monsieur GAUFFENY Christophe affichera le présent arrêté sur les lieux des travaux. Il met signalisation temporaire réglementaire y compris le balisage du cheminement piétonnier et veillera à pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. Il sera et demeure responsable en cas d'acc survenir à l'occasion de cette opération.

Article 4 : L'occupation du domaine public est soumise à redevance suivant les tarifs votés par délibérat Municipal du 20/12/2022.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal ad Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage et de sa au représentant de l'Etat.

Article 6 : Monsieur GAUFFENY Christophe, La Police Municipale, les Services Techniques Mur Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ar adressée à :

M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

La Police Municipale,

Les Services Techniques Municipaux,

Monsieur GAUFFENY Christophe.

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le 18 septembre 2023

Monsieur le Maire, P. CHAUVIN

Notifié le

